

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2024

Le 3 juillet 2024 s'est réuni, à 18h00 à la salle du conseil de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

| Titulaires | NOM - Prénom | Présent(e) | Suppléants | NOM - Prénom | Présent(e) |
|---------------------|-------------------------|------------|------------|-----------------|------------|
| Présidente GY | MAGNIN Chrystèle | X | SMA | DURAND Audrey | AE |
| Vice-Présidente SMA | FERREIRA-MARTINS Carine | X | SMA | GIRARD Pascale | AE |
| SMA | TURPIN Joël | X | SMA | AVEZARD Emily | AE |
| SMA | DAMILAVILLE Charles | X | GY | PAVLOVIC Sophie | AE |
| GY | THUILLIER Philippe | X | GY | RAHMOUNI Marie | AE |
| GY | DAM Aurélie | X | | | |

Étaient absentes excusées : Madame DURAND Audrey, Madame GIRARD Pascale, Madame AVEZARD Emily, Madame PAVLOVIC Sophie et Madame RAHMOUNI Mari

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h10 et nomme Charles DAMILAVILLE, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Virements de crédits
- Rentrée 2024-2025 : organisation du personnel
- Tableau des effectifs
- Questions diverses

1. Ajout de deux points à l'ordre du jour

La Présidente ouvre la séance et propose au Conseil Syndical d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : Revalorisation tarifaire des forfaits garderie et du repas de cantine pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que le recours au travail intérimaire. Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 8 avril 2024

| | | | |
|----------|------------|----------------|----------|
| Vote : 5 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 5 |
|----------|------------|----------------|----------|

3. Virements de crédits – Décision prise par la Présidente par délégation du Conseil Syndical

- Décision de la Présidente n° 01-2024 : Virements de crédits

VU le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

VU la délibération n° 2024-04 du Conseil Syndical en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 et la fongibilité des crédits autorisant ainsi la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles des chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédit afin de procéder au paiement du droit d'utilisation du logiciel informatique Berger-Levrault qui doit être maintenant imputé en fonctionnement, la Présidente a procédé aux virements de crédits suivants en section de fonctionnement :

| Budget | Section | Imputation | Chapitre | Montant |
|--------|----------------|------------|----------|-------------|
| 25500 | Fonctionnement | 618 | 011 | - 1000,00 € |
| 25500 | Fonctionnement | 611 | 011 | - 1160,00 € |
| 25500 | Fonctionnement | 65818 | 065 | + 2160,00 € |

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il est rendu compte de ces virements de crédits au Conseil Syndical. La présente décision a été transmise à la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Arrivée de M. TURPIN Joël à 18h17.

4. Rentrée 2024-2025 : organisation du personnel

Madame la Présidente explique que le premier trimestre a été particulièrement difficile au niveau de la gestion du personnel avec notamment deux démissions et un licenciement pour insuffisance professionnelle ce qui a conduit à recruter trois nouveaux agents sur les pôles garderie et cantine. Ayant donné satisfaction, ces trois agents ont été reconduits jusqu'au 5 juillet 2024. De plus, l'intégration rapide au sein de l'équipe a permis de créer une bonne entente. Deux de ces trois agents réintégreront le SIRIS à compter du 2 septembre 2024.

Pôle ASTEM : Suite à la nouvelle répartition des classes et au maintien des 4 classes maternelles, l'organisation reste identique à cette année à savoir 3 postes d'ATSEM qui seront répartis sur 4 classes (2 classes de PS/MS à 22 et 21 élèves et 2 classes GS à 18 et 19 élèves).

Pôle garderie : 5 agents présents le matin et le soir (2 agents sur la garderie maternelle, 2 agents sur la garderie élémentaire et 1 agent pour l'accueil parents). Afin de remplacer les deux agents qui n'ont pas souhaiter renouveler leur contrat, 2 CDD sont proposés à compter du 2 septembre 2024 (1 contrat de 12 heures et 1 contrat de 11 heures).

Pôle cantine : 4 agents assureront le premier service et le deuxième service sera assuré par 4 voire 5 agents (sous réserve du recrutement)

Pôle entretien : Le contrat avec la Société ATTENIS sera renouvelé en raison d'une prestation très satisfaisante. L'entretien du dortoir et de la salle de motricité sera de nouveau confié à un agent du SIRIS. Le prestataire aurait donc en charge l'entretien de la classe de Mme FEVRIER ainsi que les sanitaires à l'entrée de l'école.

5. Tableau des effectifs

Madame la Présidente informe que suite au départ d'un agent pour retraite anticipée en juillet 2022 et suite à l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial le 13 juin 2024, il est proposé la suppression d'un poste d'ATSEM Principale de 1^{ère} classe à compter du 3 juillet 2024.

| | | | |
|----------|------------|----------------|----------|
| Vote : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 6 |
|----------|------------|----------------|----------|

De plus, suite aux nouveaux emplois du temps proposés aux agents, Madame la Présidente propose :

- ▶ Création d'un poste d'adjoint technique à 14,28/35^{ème} à partir du 02/09/2024 (C.Corbeau)
- ▶ Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 14,17/35^{ème} à 13,64/35^{ème} à partir du 02/09/2024 (A.Ferradj)

- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 27,17/35^{ème} à 26,2/35^{ème} à partir du 02/09/2024 (AS.ALBIN)
- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 9,45/35^{ème} à 9/35^{ème} à partir du 02/09/2024 (S.FAVIA)
- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 16,53/35^{ème} à 15,40/35^{ème} à partir du 02/09/2024 (C.TRICHEUX).

La suppression de trois postes se fera ultérieurement après avis du Comité Social Territorial.

| | | | |
|----------|------------|----------------|----------|
| Vote : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Pour : 6 |
|----------|------------|----------------|----------|

6. Tarifs cantine & garderie

Madame la Présidente propose au conseil syndical de revoir le tarif du repas de cantine pour la rentrée 2024-2025. Le conseil syndical décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2024 :

| | Tarifs 2023-2024 | Tarifs 2024-2025 |
|---|------------------|------------------|
| Repas PAI Maternelle / Elémentaire | 1.00 € | 1.05 € |
| Repas enfants Maternelle / Elémentaire | 3.90 € | 4.10 € |
| Repas adultes | 5.20 € | 5.40 € |

Madame la Présidente propose également au conseil syndical de revoir les tarifs de la garderie pour la rentrée 2024-2025. Le conseil syndical décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2024 :

| | Tarifs 2023-2024 | Tarifs 2024-2025 |
|----------------|------------------|------------------|
| Garderie matin | 2.20 € | 2.30 € |
| Garderie soir | 3.00 € | 3.15 € |

7. Recours au travail intérimaire

Madame la Présidente explique que compte tenu du manque de candidatures ou de profils adéquats, il est parfois difficile de recruter de nouveaux agents.

Pour pallier à cette difficulté, Madame la Présidente demande l'autorisation de signer un contrat de mise à disposition avec une entreprise de travail temporaire pour assurer l'encadrement des enfants sur le temps périscolaire si le besoin se présente.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à recourir au travail intérimaire.

8. Questions diverses

- Remise des calculatrices aux élèves de CM2 : La remise a eu lieu le 24 juin en présence de Mme MAGNIN et Mme FERREIRA-MARTINS. A l'issue, le SIRIS a offert un goûter aux élèves concernés.

- Luminosité dortoir : Suite au problème de stores qui ne peuvent pas être ouverts en totalité la luminosité est réduite pour le ménage. M.TURPIN explique que la seule entreprise pouvant intervenir n'a pas honoré les réparations.

- Logiciel familles : Suite à une présentation du logiciel Inoé le 27 mai, le SIRIS a reçu 3 devis :

- Logiciel avec les modules cantine et garderie : 2212,08 € TTC
- Module Espace Famille : 1961,40 € TTC
- Module Pointage Mobile sur tablette tactile : 1276,80 € TTC

Compte tenu de l'investissement annuel assez important, le projet se fera en plusieurs phases (module facturation dans un premier temps puis espace famille dans un second temps). Le Conseil Syndical suggère de démarcher un troisième prestataire pour obtenir un devis et de se rapprocher éventuellement du GIP Recia.

- Fibre école Germigny-des-Prés : Installation en cours, fin d'installation prévue le 15 juillet 2024.

- Proposition de formation PSC1 : 10 agents ont déjà pu bénéficier de cette formation le 13 mars 2024. Un Recyclage devra être fait dans 3 ans.

Fin de la Séance : 19h39

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 3 juillet 2024
La Présidente, Chrystèle MAGNIN

